

A l'attention des élèves
parents d'élèves
de l'École Municipale de
Musique

Dossier suivi par :
Pôle Culture, Animation et Vie Locale
Flavie SOUCHON
☎ : 04 76 50 47 31
mél : vie-locale@ville-voreppe.fr
Ref. : AG/FS/LMC – TS 18375

Voreppe, le 19 mai 2021

Madame, Monsieur,

A l'approche de cette fin d'année de l'école municipale de musique de Voreppe je souhaite vous faire part de quelques points importants à mes yeux :

Cette année 2020/2021 a de nouveau été perturbée par les conséquences de la crise sanitaire : cours en distanciel pour les adultes et sur une bonne partie de l'année pour les mineurs, suspension des pratiques des orchestres et chorales, pas de concerts, de manifestations publiques.

L'ensemble des professeurs avec à leur tête Carine Bert, qui a pris ses fonctions de directrice en septembre 2020, s'est attaché à dispenser les cours dans les meilleures conditions possibles, proposant des alternatives, des pédagogies différentes, gardant le lien avec les élèves.

Pour leur permettre d'être à vos côtés les services municipaux de la culture et de l'administration générale ont été en soutien pour cadrer les besoins, trouver des lieux adaptés pour l'enseignement, mettre à disposition des solutions informatiques, des matériels.

En 2020, chiffres consolidés par le compte administratif, le budget annuel de l'école municipale de musique de Voreppe est de 642 814 € dont 629 897 € de masse salariale pour rémunérer les professeurs titulaires ou remplaçants. Les contributions des usagers de l'école ont été de 63 970 €. A ce jour 260 élèves sont inscrits et la facturation moyenne 2021 par élève est de 254 €.

Comme beaucoup d'équipements ou services municipaux ce sont les contribuables qui participent le plus au fonctionnement.

Ce choix d'offrir aux Voreppins une école municipale de musique a été acté depuis de nombreuses d'années et les différentes municipalités qui se sont succédées ont toujours maintenu cet axe de privilégier un service public.

Aussi, compte tenu de la mobilisation des enseignants pour assurer la continuité de la pédagogie sur cette année 2021, des investissements matériels, il ne sera pas procédé à de réduction des appels à cotisations cette année.

Dans la perspective de confortement et de développement de l'école municipale de musique de Voreppe, une refonte des règlements intérieurs ainsi que l'écriture du



nouveau projet d'établissement sont en élaboration par l'équipe pédagogique en lien avec les orientations de la politique culturelle de Voreppe. Ce projet définit l'identité artistique, esthétique, culturelle et sociale de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution sur une durée de 5 ans. La participation et l'adhésion de chacun à ce projet permettront sa bonne mise en œuvre. Présenté au début de l'été en Conseil municipal, nous espérons pouvoir vous en donner les grandes lignes dès la rentrée de septembre.

A l'approche de la fin des mesures strictes de confinement et vers une réouverture progressive des lieux culturels, je souhaite que vous tous, élèves, musiciens, chanteurs, professeurs puissiez retrouver le plaisir et l'envie de jouer, d'apprendre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Anne GERIN



1^{ère} adjointe en charge de la culture, de l'animation, de la démocratie locale, des ressources humaines.
Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Isère.